

Réponse du Conseil administratif à la motion du 11 novembre 2014 de M^{mes} et MM. Tobias Schnebli, Maria Pérez, Brigitte Studer, Morten Gisselbaek, Olivier Baud, Vera Figurek, Stéphanie Prezioso, Sophie Scheller, Pierre Gauthier, Pierre Rumo, Hélène Ecuyer, Pascal Holenweg, Marie-Pierre Theubet, Alfonso Gomez et Grégoire Carasso: «Musée d'art et d'histoire: la transparence pour décider en connaissance de cause».

TEXTE DE LA MOTION

Considérant:

- que le Conseil municipal est appelé à se prononcer sur un crédit de plus de 132 millions de francs pour le projet de rénovation et agrandissement du Musée d'art et d'histoire (MAH);
- que le partenariat public-privé et la convention qui lieront la Ville de Genève à la Fondation Gandur pour l'art sont d'une importance capitale pour ce projet, tant sous l'aspect financier immédiat que pour la gestion du MAH et de ses annexes pour les générations futures;
- que le magistrat en charge a affirmé publiquement à plusieurs reprises que cette convention est en cours de renégociation,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de lui présenter la version définitive de toute convention liant la Ville de Genève à des partenaires privés avant que le projet de rénovation et agrandissement du MAH soit sur le point d'être concrétisé et, en tout cas, en temps utile pour que le Conseil municipal puisse examiner ces conventions au cours du processus délibératif, notamment lors du traitement de l'objet en commission, et en évaluer pleinement la portée.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le Conseil municipal a accepté le renvoi de cette motion au Conseil administratif le 20 mai 2015, soit le même jour que le vote du crédit de financement pour la restauration, l'agrandissement et l'équipement du MAH (proposition PR-1073).

Depuis lors, le résultat du référendum et le refus du crédit par la population le 28 février 2016 ont rendu caduque la convention de partenariat entre la Ville de Genève et la Fondation Gandur pour l'art et ont amené le département de la culture et du sport (DCS) à lancer un nouveau projet.

A cette fin, le département a mis en place, en juin 2016, une commission d'expert-e-s composée de personnalités du monde muséal européen. Garante d'un regard neuf sur le MAH, cette commission, coprésidée par MM. Jacques Hainard et Roger Mayou, a eu pour mandat de poser les grandes lignes d'un projet culturel qui valorise la richesse et la pluralité des collections tout en inscrivant l'institution dans le XXI^e siècle. Ce projet, décrit dans le rapport final de juin 2018, a reçu un accueil unanime des milieux intéressés et du public. C'est sur lui que s'appuient la nouvelle direction du MAH, entrée en fonction fin 2019, et l'équipe pluridisciplinaire chargée de l'élaboration du programme du concours d'architecture pour la rénovation et l'agrandissement du musée.

Parallèlement, dans une démarche visant à la transparence et à l'exemplarité de l'action publique, le DCS s'est doté d'un code de déontologie en matière de partenariats public-privé. Outil de pilotage et d'aide à la décision fondé sur une ligne claire en matière de primauté des valeurs du service public, de contreparties, de processus et de transparence, ce code de déontologie s'applique désormais à tous les partenariats public-privé conclus sous l'égide du DCS.

Le code de déontologie est publié sur le site web de la Ville de Genève.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:
Gionata Piero Buzzini

Le conseiller administratif:
Sami Kanaan